

Évolution du parc de bâtiments volailles de chair en 2004

Sylvain GALLOT

ITAVI - 28 rue du Rocher - 75008 PARIS

En collaboration avec les correspondants des Observatoires Régionaux

Après une année 2003 marquée par de très forts taux de disparition, les évolutions de l'année 2004 retrouvent des valeurs plus modérées, la seconde tranche du plan de cessation ayant pesé moins lourdement que la première. Les taux de construction ont continué de ralentir et ont atteint des niveaux particulièrement bas. Compte tenu de ces tendances, le parc a été de nouveau en recul en 2004. Mais le fait marquant cette année est sans doute la contraction du parc « label et bio » dont le taux de construction s'est de nouveau ralenti tandis que le taux de disparition a encore augmenté. Ce recul du parc « label et bio » est une première depuis que cette enquête a été initiée en 1999.

1. LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE : ESTIMATION DU PARC ET DES TAUX D'ÉVOLUTION

L'enquête, conduite par l'ITAVI depuis maintenant 6 ans, vise chaque année deux objectifs : d'une part l'estimation de la superficie totale du parc de bâtiment volailles de chair, d'autre part connaître chaque année la dynamique de ce parc. L'estimation du parc repose sur la prise en compte des données recueillies au titre de l'année d'étude, qui sont ensuite complétées par les données des entreprises ayant répondu au cours des années précédentes mais pas pour l'année d'étude. Les informations des années précédentes sont réévaluées en fonction des taux de construction et disparition observés durant ces années ou de sources extérieures. De cette manière, l'estimation de

la superficie du parc (en totalité, par type de bâtiment ou par région) s'affine année après année. Cette partie n'est pas développée dans cet article.

La dynamique du parc repose sur le calcul de taux de construction, disparition et rénovation. Ces taux sont calculés à partir de sous-échantillons composés des organisations ayant répondu explicitement et sans aucune ambiguïté (superficies positives ou nulles mais alors mentionnées comme telle par un zéro ou tout autre signe non équivoque) aux questions sur les superficies construites, disparues ou rénovées pour au moins un type de bâtiment ou un département. Les taux de construction, disparition et rénovation sont calculés en effectuant le rapport entre les superficies construites, disparues ou rénovées de ces sous-échantillons et les superficies totales en activité des organisations des mêmes sous-échantillons.

Les taux par régions sont validés et publiés lorsque les sous-échantillons qui ont servi de base au calculs représentent chacun au moins 50 % du parc régional.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON 2004

L'échantillon 2004 représente, au 31 décembre 2004, 13,4 millions de m² signalés par les organisations ayant participé cette année, comme au 01 janvier 2003 (tableau 1). Compte tenu de la baisse de superficie globale du parc en 2003 (autour de 500 000 m²) et 2004, on peut considérer que la représentativité de cet échantillon s'est amélioré.

La structure de l'échantillon (tableau 2), en terme de répartition des données en fonction des types de bâtiments, évolue légèrement : le parc « standard et certifié » voit sa part diminuer de nouveau à 65,3 %, tandis que le parc « canard à rôtir » et surtout « label et bio » augmentent leur part respective.

Ces évolutions résultent de la réduction importante du parc standard et d'une légère amélioration en 2004 du taux de réponse des organisations de production de « canard à rôtir » et surtout de « label et bio ».

Le taux de réponse à la question sur les constructions atteint cette année 96 %

Tableau 1 - Taille et représentativité des différents sous-échantillons 2004

- Parc 2003 : recensé au 1/01 Parc 2004 : recensé au 31/12	Parc en activité recensé		Sous-échantillons « constructions »		Sous-échantillons « disparitions »		Sous-échantillons « rénovations »	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Superficie (en millions de m ²)	13,4	13,4	13,1	12,8	13,1	12,3	6,7	7,0
Taux de réponse	100 %	100 %	97 %	96 %	97 %	92 %	50 %	52 %

Tableau 2 - Superficies recensées en fonction du type de bâtiment dans l'échantillon 2004 (en m²)

Parc en activité	Parc 2003		Parc 2004	
« Standards et certifiés »	9 149 300	68,0 %	8 730 061	65,3 %
« Labels et biologiques »	3 796 800	28,2 %	3 992 367	29,9 %
« Canards à rôtir »	498 900	3,7 %	646 599	4,8 %

Modalités et déroulement de l'enquête

L'enquête, qui suit chaque année le même protocole, est réalisée auprès de tous les opérateurs de la filière volailles de chair qui assurent la gestion de planning de production en France. Elle porte sur le parc français de bâtiments de volailles de chair en filière organisée à l'exclusion des élevages de palmipèdes gras (ateliers de gavage et de prêt à gaver) et des élevages de gibier.

La collecte des informations est réalisée sous la forme d'un questionnaire adressé à chaque organisation de production. L'envoi postal est relayé et appuyé par les observatoires avicoles régionaux de l'ITAVI et par certains correspondants régionaux de l'ITAVI dans les associations avicoles ou autres organisations professionnelles.

Les informations demandées aux organisations de production portent sur :

- la superficie du parc de bâtiments au 31 décembre de l'année d'étude (31 décembre 2004 en l'occurrence),
- les nouvelles constructions réalisées en 2004,
- les disparitions définitives de bâtiments en 2004,
- les rénovations en 2004.

Pour ces trois éléments, les superficies doivent être distinguées par département et par type de bâtiments selon 3 catégories suffisamment distinctes et peu interchangeables pour éviter les difficultés liées au changement de destination de bâtiments : « standard et certifié », « label et biologique », « canard à rôtir », qui correspondent à des catégories de bâtiments.

comme en 2003. La précision des réponses sur les disparitions est en léger repli (92 %) tandis qu'elle continue d'augmenter pour les réponses sur les rénovations. Quoi qu'il en soit, ces chiffres confirment la très bonne représentativité des résultats (tableau 1). La représentativité des différentes régions de France reste globalement stable, même si certaines régions ont représentativité qui s'est dégradée (régions Nord Pas de Calais et Auvergne).

faibles en 2003, sont restés stables en 2004. Le ralentissement des constructions est par contre très net en 2004 pour le parc « label et bio », avec un recul de 1 point, passant ainsi de 2,6 % à 1,6 %. Ce taux est le plus bas observé pour ce parc depuis le début de l'enquête.

Au niveau régional (carte 1), l'évolution des taux de construction a été comparable dans l'ensemble des régions. Les taux de construction de la plupart des grandes régions avicoles sont stable ou en repli en 2004, en particulier dans les grandes régions de production de volailles label

3. L'ÉVOLUTION DU PARC EN 2004

3.1. L'ÉVOLUTION DES CONSTRUCTIONS

Le taux de construction global a été estimé en 2004 à **0,8 %**, soit une baisse de 0,2 point par rapport à 2003 où le taux avait été estimé à 1,0 %. Ce taux correspond à une estimation d'environ 110 000 m² de construction (tableau 3). Ce taux 2004, qui est plus faible observé depuis que l'enquête existe, confirme le ralentissement des constructions constaté ces dernières années. En s'établissant à un niveau proche de 2003, les constructions de l'année 2004 semble indiquer une stabilisation du taux.

Les taux de construction des parcs « standard et certifié » et « canard à rôtir », très

■ Carte 1 : Taux de construction en 2004 calculés par région

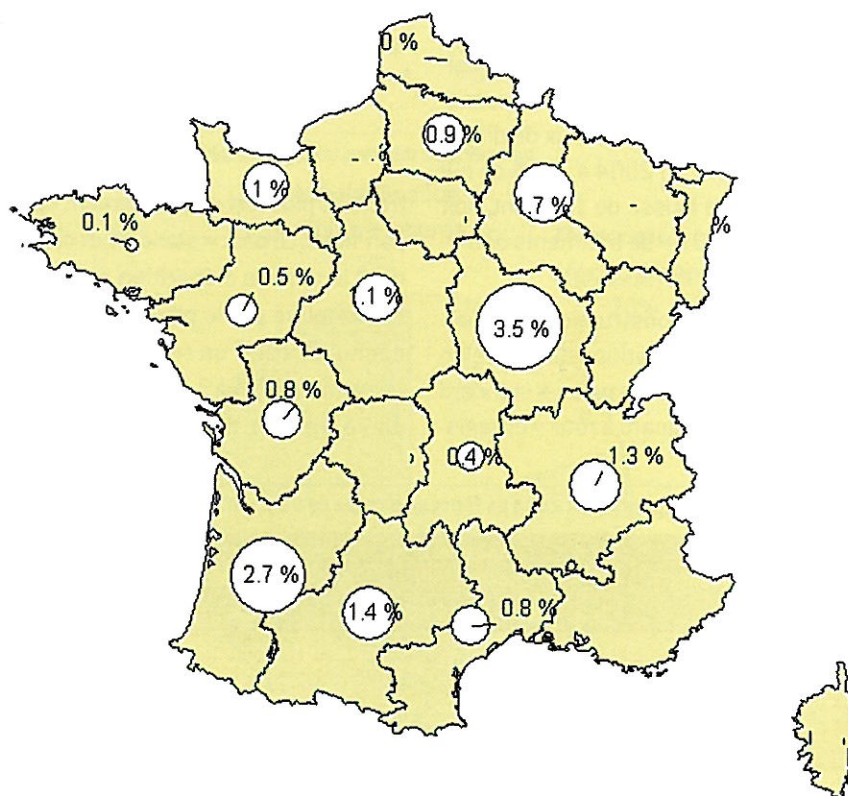


Tableau 3 - Taux de construction en 2004 selon le type de bâtiment

Type de bâtiments	Taux de construction		Représentativité du sous-échantillon 2004	Estimation des constructions en m ² (1)	Estimation du nombre de nouveaux bât. (2)	Part du parc 2004
	2003	2004				
TOTAL	1,0 %	0,8 %	82,4 %	110 500	210	100 %
« Standards ou certifiés »	0,4 % (1)	0,4 % (1)	81,2 %	41 000	37	37,1 %
« Label ou biologiques »	2,6 % (1)	1,6 % (1)	86,8 %	68 600	171	62,1 %
« Canards à rôtir »	0,1 % (1)	0,1 % (1)	74,3 %	900	1	0,8 %

(1) Calculé à partir des taux de constructions et en considérant le parc estimé pour chaque type de bâtiment

(2) Calculé en considérant une taille moyenne de bâtiment de 1 100 m² en standard, de 400 m² en label ou bio et de 800 m² en canard.

(Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne, Pays de la Loire).

Les régions à dominante de production « standard et certifié » ou « canard à rôtir » ont des parcs globalement stables, en particulier dans les régions où le taux de construction était déjà très bas l'année dernière (Bretagne, Nord Pas de Calais).

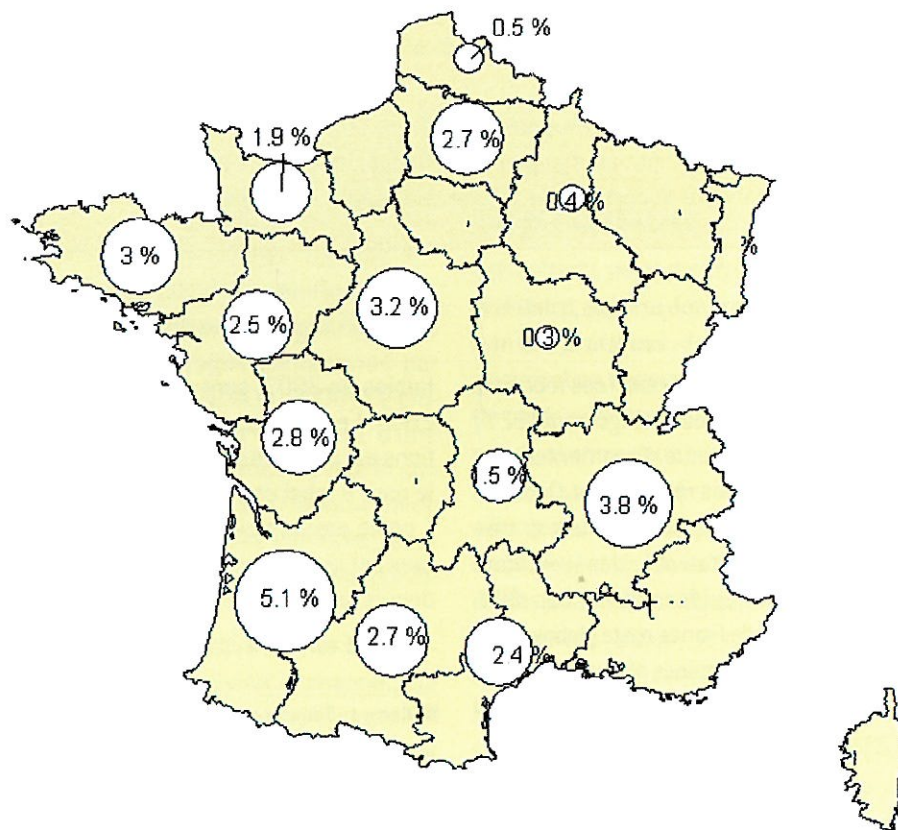
La région Bourgogne fait exception, en conservant le taux de construction élevé de l'année 2003 avec + 3,5 %, plus fort taux de construction de l'année 2004. Enfin, quelques régions ont connu une hausse de leur taux de construction, comme la Picardie et le Poitou-Charentes, mais ces régions avaient en 2003 des taux très bas.

3.2. LES DISPARITIONS EN 2004

Après les forts taux de disparitions mesurés en 2003, avec 4,5 % en moyenne pour l'ensemble des bâtiments, on pouvait s'attendre à une modération en 2004 malgré la seconde tranche du plan de cessation avicole. Et en effet, le taux de disparition s'est élevé en 2004 à **2,8 %** ce qui représente une baisse de 1,7 point, soit environ 439 000 m² de bâtiments définitivement disparus. (tableau 4).

Comme pour les constructions, l'évolution des taux de disparition diffère selon le type de bâtiment. Les parcs « standard et certifié » et « canard à rôtir » enregistrent

■ Carte 2 : Taux de disparition en 2004



les plus forts ralentissements des disparitions. Le parc « standard et certifié », dont le taux de disparition en 2003 ont été amplifié par le plan de cessation, a connu en 2004 un recul de 2,5 points, passant de 5,5 % à 3,0 %. Ce taux, s'il reste élevé, revient dans à une valeur plus

conforme aux dernières années, et cela malgré la seconde tranche du plan de cessation avicole.

Le parc « canard à rôtir » a aussi connu un ralentissement des disparitions, avec un taux à 2,9 % soit un repli de 1,1 point par rapport à 2003. Par contre, le parc « label

Tableau 4 - Taux de disparition en 2004 en fonction du type de bâtiment

Type de bâtiments	Taux de disparition		Représentativité du sous-échantillon 2004	Estimation des constructions en m ² (3)	Estimation du nombre de nouveaux bât. (4)	Part du parc 2004
	2003	2004				
TOTAL	4,5 %	2,9 %	79,1 %	439 400	588	100 %
« Standards ou certifiés »	5,5 % (4)	3,0 % (4)	76,5 %	302 100	275	68,8 %
« Label ou biologiques »	2,2 % (4)	2,6 % (4)	86,1 %	113 700	284	25,9 %
« Canards à rôtir »	4,0 % (4)	2,8 % (4)	74,3 %	23 500	29	5,3 %

(1) Calculé à partir des taux de disparitions et en considérant le parc estimé pour chaque type de bâtiment.

(4) Calculé en considérant une taille moyenne de bâtiment de 1 100 m² en standard, de 400 m² en label ou bio et de 800 m² en canard.

Tableau 5 - Dynamique du parc de bâtiments en 2004

En m ²	Construction	Disparitions	Solde	Estimation du parc fin 2004 (en m ²)
TOTAL	110 500 4,5 %	439 400 2,9 %	- 328 800 - 2,1 %	14 849 700
Standards et Certifiés	41 000 0,4 %	302 100 3,0 %	- 261 100 - 2,6 %	9 743 600
Label	68 600 1,6 %	113 700 2,6 %	- 45 100 - 1,0 %	4 296 000
Canard	900 0,1 %	23 500 2,8 %	- 22 600 - 2,7 %	810 100

et bio » a enregistré en 2004 une nouvelle augmentation du taux de disparition.

Passant de 2,2 à 2,6 %, l'augmentation des disparitions reste modérée, mais ce taux 2004 est le plus élevé observé depuis le lancement de cette enquête pour ce type de bâtiment.

Sur le plan géographique (carte 2), les évolutions sont très contrastées entre régions. Les quelques régions caractérisées par des forts taux de disparitions en 2003 ont connu en 2004 un ralentissement notable des disparitions. C'est le cas notamment des régions Bretagne, Rhône Alpes et Midi-Pyrénées dont le taux de disparition est passé respectivement de 6,7 à 3,0 %, de 7,3 à 3,8 % et de 5,0 à 2,7 %.

Même si ces taux restent parmi les plus élevés des régions françaises en 2004, ils reviennent toutefois dans la moyenne. A contrario, certaines régions dont les taux de disparition étaient restés modérés en 2003 ont subi une accélération des disparitions en 2004.

La région Aquitaine illustre le mieux cette tendance, avec un taux de disparition passant de 2,9 à 5,1 %. Il faut toutefois pondérer ce constat par le fait que le taux de disparition de cette région est toujours en moyenne élevé (conséquence du parc de cabanes mobiles dont la durée d'amortissement est plus courte) et que la valeur de 2003 était basse pour la région. Les régions Poitou-Charentes, Picardie et Basse-Normandie entre également dans

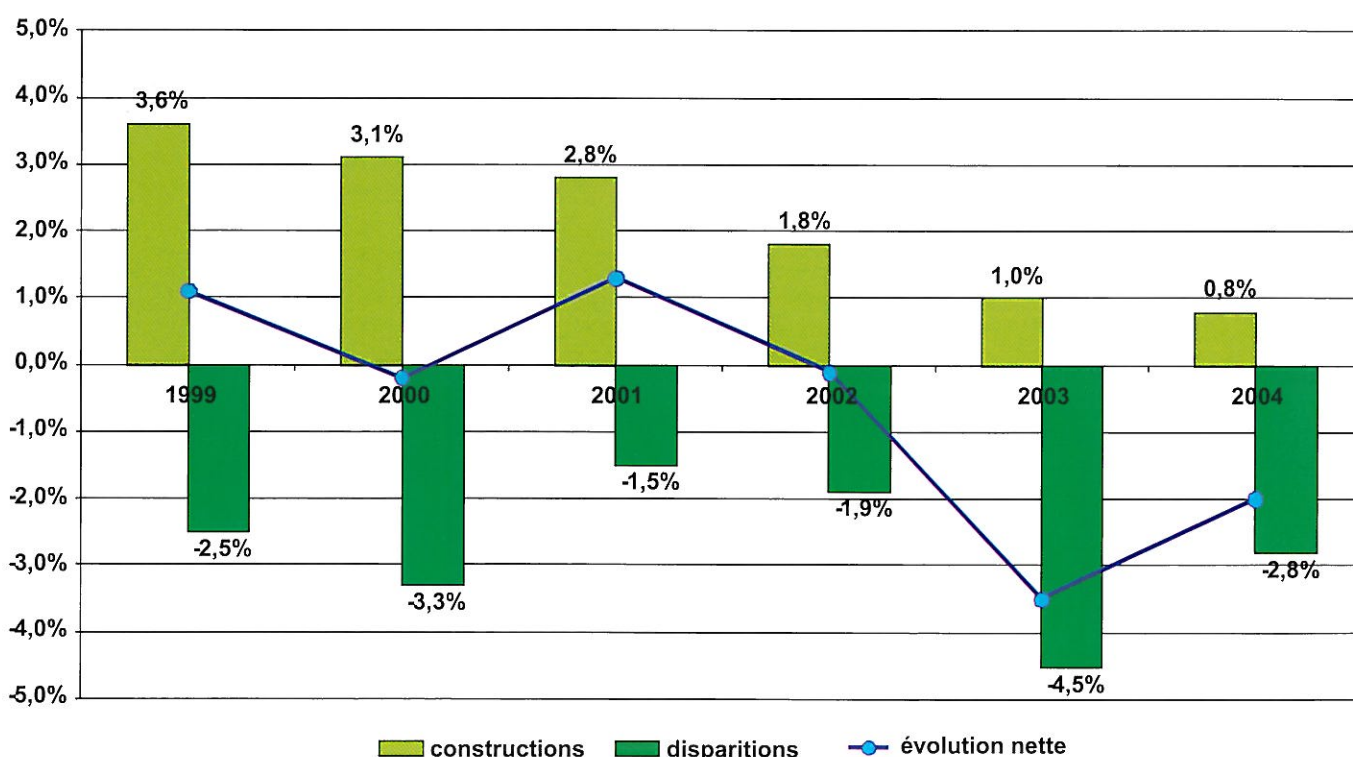
cette catégorie. Enfin, les régions Pays de la Loire et Centre ont conservé des taux de disparition stable, autour 2,3 et 3,1 % respectivement.

3.3. DYNAMIQUE DU PARC

A partir des résultats précédents, on peut estimer la dynamique du parc en 2004 grâce au solde des constructions et disparitions (tableau 5).

Même si les disparitions se sont ralenties, la faiblesse persistante du taux de construction a entraîné en 2004 un nouveau recul net du parc de bâtiments d'une valeur de 2 %. Les parcs « standard et certifié » et « canard à rôtir » ont connu les réductions les plus fortes en pourcentage,

■ Figure 1 : Évolution des taux de construction et disparition



avec respectivement - 2,6 et - 2,8 %.

Ces taux, relativement proches, se traduisent par une surface totale disparue beaucoup plus élevée en « standard et certifié » compte tenu de l'importance de ce parc. Ainsi, le parc « standard et certifié » aurait perdu entre 229 000 et 234 000 m² en 2004. La réduction du parc « canard à rôti » reste plus modeste en valeur absolue, entre 19 600 et 24 400 m². Si le parc « label et biologique » a subi un recul plus modéré (- 1,0 %), ce repli est toutefois exceptionnel puisque c'est la première fois, depuis que cette enquête existe (1999), que ce parc connaît une réduction nette. Ce recul représente environ 43 000 m².

Au plan régional (tableau 6), la plupart des régions ont enregistré un repli net de leur parc. Les taux net d'évolution ont été

moins variable entre régions en 2004. La plupart des régions deux régions ont connu une évolution située entre 0 et - 3 %, et fréquemment proche de - 2 %. Du fait de cette relative homogénéité, les évolutions en valeur absolue sont logiquement plus prononcées dans les régions où le parc est le plus développé.

Ainsi, la Bretagne aura de nouveau perdu en 2004 autour de 145 000 m², et les Pays de la Loire aux environs de 85 000 m². La Bourgogne reste la seule région en 2004 à avoir connu un développement net qui atteint la valeur significative de 3,2 %.

4. CONCLUSIONS

Comme on pouvait l'attendre, le parc de bâtiments de volailles de chair a connu une forte contraction en 2003. Le plan de cessation conjugué à une conjoncture qui

est resté difficile durant l'année ont cumulé leurs effets et contribué à la fois à une hausse des disparitions et un ralentissement des constructions. Il est également probable que l'annonce du plan de cessation courant 2002 aura différé certains arrêts d'activité et amplifié d'autant la réduction des superficies en 2003.

Quoi qu'il en soit, il en résulte un recul net du parc en 2003 d'environ 550 000 m² soit 3,4 % du parc français, affectant essentiellement le parc "standard et certifié" et la région Bretagne. L'ampleur de la réduction du parc est donc largement supérieure aux ambitions du plan de cessation. La contraction du parc constatée en 2003 a été d'une ampleur très supérieure à ce qui avait été observé en 2000 lors du premier plan de restructuration, et atteint un niveau jamais observé depuis la création de cette enquête en 1999.

Tableau 6 - Dynamique du parc de bâtiments en 2003 dans les principales régions avicoles

Superficies en m ²	Parc 2004 estimé (1/01/04)	Estimation et taux de constructions		Estimation et taux de disparitions		Solde	
Bretagne	4 726 200	3 400	0,1 %	148 100	3,0 %	-144 700	-2,9 %
Pays de la Loire	4 300 100	22 400	0,5 %	108 300	2,5 %	-86 000	-2,0 %
Rhône-Alpes	803 900	11 000	1,3 %	31 200	3,8 %	-20 200	-2,5 %
Aquitaine	893 000	25 100	2,8 %	46 500	5,1 %	-21 400	-2,3 %
Centre	666 900	7 400	1,1 %	21 200	3,1 %	-13 700	-2,0 %
Poitou-Charentes	644 800	5 100	0,8 %	18 200	2,8 %	-13 100	-2,0 %
Auvergne	431 000	1 600	0,4 %	6 700	1,5 %	-5 100	-0,3 %
Bourgogne	340 600	11 500	3,5 %	1 000	0,3 %	10 500	+3,2 %
Nord Pas de Calais	437 800	0	0,0 %	2 300	0,5 %	-2 300	-0,5 %
Midi-Pyrénées	495 600	7 000	1,4 %	13 800	2,7 %	-6 700	-1,3 %
Basse-Normandie	310 000	3 200	1,0 %	6 000	1,9 %	-2 800	-0,9 %
Picardie	183 300	1 700	0,9 %	5 100	2,7 %	-3 400	-1,8 %